FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Holts Nettoyant Freins

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Holts Nettoyant Freins
Numéro du produit	52460600131, 72460500136, HMTN0101A, PRO25A, 52460601131, 52460602131
Synonymes; marques commerciales	PRO25A
UFI	UFI: M0Y5-M02H-S00D-W310
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile. Produit d'entretien.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs

Holts Nettoyant Freins

Numéro d'appel d'urgence national

+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria)
+32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium)
+359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria)
+38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia)
+35722405611; cy-chemregistry@dli.mlsi.gov.cy (Cyprus)
+420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic)
+45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark)
+372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia)
+358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland)
+ 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France)
+49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany)
+302106479250; +302106479450; devxp.gcsl@aade.gr, environment.gcsl@aade.gr (Greece)
+36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary)
+354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland)
+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland)
+390649906140; inscweb@iss.it (Italy)
+371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia)
+370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania)
+320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg)
+356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta)
+31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands)
+4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway)
+48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland)
+351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal)
+40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania)
+7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia)
+421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia)
+ 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia)
+34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain)
+46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden)
+44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Holts Nettoyant Freins

Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
UFI	UFI: M0Y5-M02H-S00D-W310
Contient	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
Etiquetage des détergents	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane **25-50%**

Numéro CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484651-34-XXXX

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Skin Irrit. 2 - H315
STOT SE 3 - H336
Asp. Tox. 1 - H304
Aquatic Chronic 2 - H411

Holts Nettoyant Freins

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics		**25-50%**
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 927-510-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475515-33-XXXX

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Skin Irrit. 2 - H315
STOT SE 3 - H336
Asp. Tox. 1 - H304
Aquatic Chronic 2 - H411

BUTANE		**5-10%**
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX

Classification
Gaz Infl. 1A - H220
Press. Gas

PROPANE		**5-10%**
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX

Classification
Gaz Infl. 1A - H220

ISOBUTANE		**1-5%**
Numéro CAS: 75-28-5	Numéro CE: 200-857-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX

Classification
Gaz Infl. 1A - H220
Press. Gas

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Holts Nettoyant Freins

Information générale	Traiter en fonction des symptômes.
Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Holts Nettoyant Freins

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS: 64742-49-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1286.4 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 837.5 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1066.67 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1152 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 178.57 mg/m³

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS: 64742-49-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2085 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 300 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 447 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 149 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 149 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas fumer dans la zone de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Holts Nettoyant Freins

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Hydrocarbures.
Point d'éclair	< 0°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.672 @ 20°C
Température d'auto-inflammabilité	200°C

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 97 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides. Bases. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Holts Nettoyant Freins

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Non pertinent.

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Toxicité aiguë - orale

Holts Nettoyant Freins

Indications (DL_{50} orale)	DL_{50} > 16750 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	DL_{50} 3350 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	LC50 259354 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Négatif.
Essais de génotoxicité - in vivo	Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEC 31680 mg/m³, Inhalatoire, Souris

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Etude sur deux générations - NOAEC 31680 mg/m³, Inhalatoire, Rat F1, F2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Holts Nettoyant Freins

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	DL_{50} > 5840 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	DL_{50} > 2920 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	LC50 > 23300 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Négatif avec activation métabolique. Négatif sans activation métabolique.
Essais de génotoxicité - in vivo	Pas de données de test particulières disponibles.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Fertilité - NOAEC 31680 mg/m³, Inhalatoire, Rat F1, F2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Holts Nettoyant Freins

Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux.
Organes cibles	Système nerveux central

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 000,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 heures: 18.27 mg/l, QSAR
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heures: 31.9 mg/l, QSAR
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EL50, 72 heures: 13.56 mg/l, QSAR
Toxicité aiguë - microorganismes	EL50, 48 heures: 15.81 mg/l, QSAR

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOELR, 28 jours: 4.089 mg/l, QSAR

Holts Nettoyant Freins

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOELR, 21 jours: 7.138 mg/l, QSAR

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LL_{50}, 96 heures: 13.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna NOEL, 48 heures: 2 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EL50, 72 heures: 10 mg/l, Raphidocelis subcapitata NOEL, 72 heures: 6.3 mg/l, Raphidocelis subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EL50, 48 heures: 26.81 mg/l, Tetrahymena pyriformis

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOELR, 28 jours: 1.534 mg/l, QSAR
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOELR, 21 jours: 1 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité	98% 28 jours Rapidement degradable

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Persistance et dégradabilité	98% 28 jours Rapidement degradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Scientifiquement injustifié. UVCB

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Holts Nettoyant Freins

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS (CONTAINS Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Holts Nettoyant Freins

Groupe d'emballage (ADR/RID)	None
Groupe d'emballage (IMDG)	None
Groupe d'emballage (ICAO)	None
Groupe d'emballage (ADN)	None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-D, S-U
Catégorie de transport ADR	2
Code de restriction en tunnels	(D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée. Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Holts Nettoyant Freins

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ETA: Estimation de la toxicité aiguë DBO: Demande biochimique en oxygène. CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. GHS: Système général harmonisé. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé. LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.
Publié par	Regulatory Specialist
Date de révision	05/10/2022
Révision	21
Remplace la date	08/12/2021
Numéro de FDS	12870
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.